



Recommandations politiques proposées par
Asile LGBTIQ+, Rainbow Spot et Transgender Network Switzerland
au sujet du rapport de l'ODAE romand

«Asile LGBTIQ+: la situation des personnes LGBTIQ+ dans le domaine de l'asile»

1. La protection internationale des personnes LGBTIQ+ doit être effective

Pour cela la pratique d'asile doit changer.

En particulier il faut :

- Fonder les *auditions des personnes et l'examen des demandes d'asile* sur le *respect des principes de Yogyakarta et du HCR*, tout particulièrement sur le principe de l'auto-identification et éradiquer tout biais ou jugement stéréotypé ;
- Fonder l'examen des *contextes de violences et de persécutions sur les principes directeurs du HCR* et tout particulièrement en considérant que *tout contexte de criminalisation est un risque de persécution* ;
- Eradiquer toute pratique consistant à reproduire explicitement ou non *une exigence interdite de discrétion* ;
- La procédure d'asile des personnes LGBTIQ+ doit garantir le *respect de leurs droits fondamentaux* et tenir compte de leurs *vulnérabilités spécifiques*. Notamment: adapter le temps de la procédure, permettre le passage en procédure étendue, éviter les risques de re-traumatisation, permettre l'attribution cantonale vers des lieux où existent des associations spécialisées.
- Les *révélations tardives de l'orientation sexuelle* ne devraient pas automatiquement remettre en question la crédibilité de la personne.

- 2. Hébergement: l'hébergement collectif en Centres fédéraux d'asile (CFA) et en foyers dans les cantons doit être abandonné pour toute personne qui le souhaite et l'hébergement privé hors CFA/foyers cantonaux doit être facilité, développé et systématisé**
 - *Dans l'immédiat*, au sein des CFA/foyers cantonaux, *a minima* une vraie politique d'aménagement de lieux adaptés et protecteurs doit être mise en place tout de suite, comme des chambres individuelles et des sanitaires privés.
 - Un *financement des besoins de base* des personnes qui doivent être évacuées des CFA par des particuliers doit être prévu.
 - Les personnes LGBTIQ+ doivent être hébergées dans des régions où leur prise en charge peut être assurée.
 - *Une coordination entre les différents acteurs est nécessaire pour garantir que les personnes vulnérables soient correctement prises en charge lors des transferts.*

- 3. Santé: reconnaître et prendre en compte les vulnérabilités spécifiques de santé des personnes LGBTIQ+, et garantir un accès effectif aux soins dès le début et tout au long de la procédure**
 - *La prise en charge des soins doit être adéquate et adaptée aux besoins des personnes LGBTIQ+, respectueuse et sensibilisée à leurs situations de santé. Les besoins spécifiques des personnes trans doivent être pris en compte. L'accès à la santé mentale et au traitement du VIH doit être garanti.*

- 4. Acteurice-x-s de la procédure: toutes les personnes intervenant dans la procédure d'asile et l'accueil des personnes LGBTIQ+ doivent être systématiquement et obligatoirement formées à toutes les questions liées à l'OSIEGCS.**
 - Cela comprend le personnel de sécurité, le personnel du SEM, les interprètes, etc. Une personne qui n'est pas formée aux questions LGBTIQ+ ne peut pas rendre une décision négative.

- 5. Une politique de soutien financier doit être déployée à l'attention des associations qui assurent l'accompagnement des personnes migrantes et réfugiées LGBTIQ+, y compris par les cantons.**
 - Les associations renforcent l'inclusion des personnes migrantes LGBTIQ+, et constituent ainsi des acteurs-clé de leur intégration.

- 6. Le SEM doit fournir des statistiques sur les demandes d'asile ayant un lien avec l'OSIEGCS, ainsi que sur leur traitement.**